

LE DRAME DE ROSMEUR

PREMIERE PARTIE

LE MYSTERE

(Suite)

—C'est pourtant la propre veuve d'Alain Le Breton. Il y a un an environ. Depuis quelques jours, à ma demande, elle est venue habiter ici auprès de sa petite fille, la jeune paysanne qui nous sert. C'est elle qui détient les clefs du château. Il nous suffira d'évoquer le nom du comte Colman de Rosmeur pour qu'elle mette ces clefs à notre disposition. Nous pourrions donc, demain matin, retourner sur le théâtre du drame et y interroger les lieux à défaut des hommes. Peut-être nous fourniront-ils quelque utile indication ?

L'hôtelier se sentit comme subjugué par l'assurance de ces paroles. La sympathie qu'il éprouvait pour Lebreton devint de l'admiration :

—Monsieur, dit-il, vous êtes passé maître dans toutes les ruses de la diplomatie, ou bien vous possédez un talisman d'une irréprochable valeur, pour parvenir ainsi, du premier coup, à retrouver un témoin que j'aurais cru volontiers mort et enterré. Je connais tout le pays, mais je n'aurais jamais soupçonné que la petite Madec fût apparentée d'aussi près aux deux vieux Le Braz.

—Eh bien ! Maintenant, vous le savez, reprit Colman, et, comme vous nous avez, à plusieurs reprises, affirmé votre sympathie, je ne pouvais mieux la reconnaître qu'en vous donnant, à mon tour, une marque absolue de ma confiance en vous.

Et il tendit la main à son interlocuteur, qui la serra avec toute la force d'une sincère affection.

—Demain donc, poursuivit Lebreton, nous retournerons à Rosmeur avec les clefs ; j'essaierai même d'emmener la vieille Jeannci avec nous. Elle pourrait nous être d'un précieux concours si elle consentait à parler de ces douloureux événements.

En attendant, c'est à-dire en mangeant notre maigre dîner, nous pourrions échanger nos idées et nos réflexions sur tout ce que nous savons.

Et afin qu'il n'y ait aucune hésitation et que nous puissions nous aider mutuellement, il convient que chacun de nous s'éclaire des lumières d'autrui. Or, présentement, c'est vous, M. Kerjan, qui êtes notre maître. C'est à vous de guider nos recherches.

—C'est beaucoup d'honneur que vous me faites, monsieur, se récria l'hôtelier.

—Je ne vous répéterai pas ce que j'ai eu l'honneur de vous dire déjà, à savoir que vous seules êtes à même de nous diriger, ne fût-ce que dans le choix, le rejet ou l'acceptation des hypothèses qui peuvent s'accorder avec nos opinions ou nos soupçons. Faites-nous donc connaître votre propre sentiment en même temps que celui du public sur le mystérieux problème qui nous sollicite.

—Mon sentiment compte pour peu de chose en un pareil amoncellement de jugements opposés, prononça modestement l'hôtelier. Cependant, si vous y tenez, je vous le ferai connaître, mais après vous avoir mis au courant des bruits qui courrent mystérieusement dans toute la région.

Et, sur le désir renouvelé de ses deux compagnons, Kerjan raconta tout ce qu'il savait par oui dire.

L'opinion avait été très émue sur le moment même et, comme l'esprit très simpliste des paysans donne aisément tort à ceux que l'autorité soupçonne, le premier jugement de la foule s'était prononcé contre Paul de Rosmeur et ses deux vieux serviteurs.

Mais ce premier jugement n'avait pas été de longue durée.

Dès avant l'ordonnance de non-lieu, un revirement s'était produit qui avait entraîné l'unanimité des suffrages.

L'impossibilité de trouver, non-seulement un motif plausible, mais même une vraisemblable à un aussi odieux attentat, le souvenir de la taciturne existence du jeune châtelain, de sa bonté souriante à l'égard de ses concitoyens, la fidélité et la droiture des deux vieillards attachés à son service, avaient promptement fait justice des hypothèses contradictoires mises en avant pour tenter d'expliquer un fait en lui-même inexplicable. Et l'on était revenu tout de suite à la fantaisie la plus échevelée dans le domaine du merveilleux. Le surnaturel avait recouvert tous ses droits.

Tout ceci n'était que le contingent des rumeurs recueillies par l'ancien greffier. Il y ajouta l'appoint de ses propres suppositions.

—Elles se réduisent, —dit-il, à ce que j'appellerai sans prétention le minimum de la certitude. Par exemple, ce minimum me paraît aussi fermement établi que possible, et il se résume en cette double évidence.

Premièrement : les auteurs du crime furent des étrangers au pays ;

Deuxièmement : la victime fut intentionnellement conduite en ce lieu dans le but d'égarer l'opinion et de lancer sur une fausse piste les recherches de la justice. Or ce but fut trop bien atteint pour qu'on n'ait pas le droit d'en conclure à une longue et savante préméditation.

—Maintenant, —poursuivit Yves Kerjan, après une pose de quelques instants, —cette double certitude me sert de point de départ pour ouvrir la voie ; deux hypothèses extrêmement probables elles-mêmes fondées sur les faits et permettant d'introduire une induction sérieuse.

Voici ces hypothèses.

La jeune morte ne portait aucune trace de violences extérieures. Elle n'avait eu à subir ni outrages, ni brutalités. Elle était vêtue avec une élégante simplicité et appartenait manifestement aux classes opulentes de la société.

Il ne semblait donc pas que le vol eût été le mobile du crime, malgré la déclaration de la vieille hôtelière concernant le sac de voyage disparu. Pour ma part, je ne vis dans la disparition de ce sac qu'une tentative maladroite pour détourner les soupçons, et cette maladresse me parut choquante dans un meurtre aussi habilement combiné.

Je dois dire que l'annulaire de la main gauche portait la marque que laisse au doigt une bague habituellement portée. De là pouvait sortir la présomption d'un vol commis sur le cadavre. Mais il était impossible d'appuyer une telle présomption, la jeune fille ayant fort bien pu retirer cette bague elle-même. Il fallut donc l'abandonner.

Mon hypothèse rejette donc absolument toute tentative fondée sur un mobile de cupidité. Et, contraint de me fournir une explication à peu près satisfaisante, je n'en puis trouver qu'une.

La jeune fille assassinée devait détenir par devers elle soit quelque profond secret intéressant quelque famille que sa disparition pouvait servir, soit quelque

droit incarné en elle, qui tenait en échec des ambitions violemment sollicitées par l'appât d'une grosse fortune.

Quant à supposer un crime "passionnel" on ne le pouvait en présence de cette virginale dépouille, que l'on avait respectée dans la mort.

—Tout ceci est merveilleusement raisonné, monsieur Kerjan, fit Lebreton d'une voix qui tremblait un peu, et mes informations personnelles me permettent de corroborer vos inductions. Si la morte n'avait subi aucune violation, ce n'était peut-être point parce que le meurtrier avait reculé devant un forfait aussi monstrueux, mais plutôt parce que, contraint par les événements de choisir entre la satisfaction de sa cupidité et celle de ses appétits, il avait préféré servir les premiers même au détriment des seconds.

—Ce que vous dites là est fort juste, monsieur, reprit Kerjan, mais sur quelle apparence fondez-vous une telle hypothèse ?

—Je répondrai à votre question, monsieur, quand vous m'aurez dit s'il est possible de trouver quelque témoin susceptible, après sept ans écoulés, de reconnaître la victime sur le portrait d'une autre jeune fille.

—Ce témoin, monsieur, il est facile de le trouver et vous n'aurez même pas à chercher pour cela : c'est moi.

Testis unus, testis nullus, vous connaissez l'adage, monsieur Kerjan.

—Sans doute, mais, en dehors de moi, on en peut trouver plusieurs autres, ne fût-ce que parmi les magistrats qui intruisirent l'affaire.

—Monsieur Kerjan, —demanda Lebreton, —vous ne m'avez point dit sur quelles données le juge d'instruction qui interrogea Paul de Rosmeur basa son interrogatoire ni quel genre de questions lui furent posées ?

Un pli se creusa profondément sur le front de l'ancien greffier. Il hésita à répondre. Puis il dit, quoique avec une visible répugnance :

—Vous touchez là, monsieur, à des souvenirs qui me sont extrêmement pénibles, car ils évoquent la période la plus oruelle de mon existence.

—Je dois deviner, —reprit le jeune homme impitoyable, —celle où vous dûtes donner votre démission ?

—Comment savez-vous ? —se récria Kerjan qui, cette fois, n'essaya pas de cacher son étonnement.

—Comment je sais ? Mais par vous-même. Ne venez-vous pas, par cette simple exclamation, de me montrer que je devinais juste.

—Eh bien, soit ! avoua l'hôtelier, avec une farouche énergie ; que vous l'avez su ou que vous l'avez deviné, il n'importe ! Ce qui est vrai, c'est que j'ai donné ma démission, contraint et forcé, au moment même où la vérité allait se faire jour, au moment où, mis en présence du cadavre, Paul de Rosmeur, qui n'était point fou avant son arrestation, mais qui l'était bien réellement quand il fut rendu à la liberté, venait, par une exclamation inattendue, de faire comprendre aux juges qu'il reconnaissait la pauvre enfant assassinée.

Il y eut un moment de silence. Lebreton et l'Anglais avaient échangé un regard d'une poignante éloquence.

—Et... tenez ! —s'écria Kerjan —il en est un qui n'habite pas loin d'ici, à Morlaix, et je crois, monsieur Lebreton qu'il vous sera facile d'entrer en relation avec lui. Vous avez eu, en effet, l'occasion d'admirer et d'obliger même sa femme et ses filles.

—Ah ! —fit Colman avec un entrain trouble, —voulez-vous parler des trois dames que j'ai accompagnées à Keravilio ?

—D'elles mêmes, monsieur. —Or, monsieur Ferreix était Procureur de la République à Saint-Brieuc au moment du crime de Rosmeur. Il a pris sa retraite depuis. La magistrature debout n'était guère son fait. D'ailleurs, quoique déjà riche, il a vu s'accroître la fortune de sa femme qui était une demoiselle de Pengoaz.

Derechef, Lebreton et l'Anglais se regardèrent. Mais l'hôtelier de Saint-Efflam ne vit pas ce regard, qui lui eût donné à réfléchir.

Cependant, le dîner touchait à sa fin. On était au